

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° D/95/ **199** /PRG/SGG
NOMMENT UN HAUT FONCTIONNAIRE AU
MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE
ET DE L'ENFANCE.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La loi fondamentale ;

VU Le Décret N°D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994, portant restructuration
du Gouvernement de la République de Guinée ;

VU Le Décret n°D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994, portant composition
partielle du Gouvernement, complété par le Décret N°D/94/079/PRG/SGG du
26 août 1994 ;

DECRETE

Article 1er/- Dr. MAMBALLOU CAMARA Mle 115 498 N Médecin, Directrice
Nationale de la Promotion de l'Enfance est confirmée à son poste.

Article é/- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date
de signature, ser enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **04 JUILLET** 1995



GENERAL LANSANA CONTE